UNIVERSITÉ DE GENÈVE
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

Formulaire de déclaration pour un stage académique

Durée maximum 3 mois

Dossier à envoyer impérativement à la DIRH

- **1 mois avant le début du stage :** Candidat-e-s suisses, titulaires d'un permis C, titulaires d'un permis B regroupement familial avec activité autorisée ou européen-ne-s pouvant bénéficier d'une demande ODM < 90 jours
- **2 mois avant le début du stage :** Candidat-e-s européen-ne-s ne pouvant pas bénéficier d'un ODM < 90 jours, Candidat-e-s extra-européen-ne-s déjà titulaire d'un permis de séjour (*permis B pour formation p.ex.*)
- **4 mois avant le début du stage :** Candidat-e-s extra-européen-ne-s non titulaire d'un permis de séjour.

Le stage d'un-e ressortissant-e étranger-ère ne peut pas commencer sans accord préalable de l'OCPM

Candidat-e

Nom et prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse privée :
(frontalière ou suisse)

Stage

Début du stage : Fin du stage :

Taux d'activité :

Subdivision :

Encadrement prévu

Nom du/de la responsable qui encadrera le/la stagiaire :

Signature : Date :

Validation de l'administrateur/trice :

Signature : Date :

Documents à fournir

- ☐ Copie couleur carte d'identité/passeport (recto/verso pour les cartes d'identité)
- ☐ Copie du permis C le cas échéant
- ☐ Si nécessaire, dossier demande de permis/autorisation de travail selon instructions de la directive 0259 Engager un-e stagiaire
- ☐ CV, diplômes et plan de formation
- ☐ Lettre de motivation/candidature de l'intéressé-e
- ☐ Lettre officielle d'invitation de l'entité engageante (pour les ressortissant-e-s de Pays Tiers, utiliser le modèle fourni)
- ☐ Attestation de l'institut d'origine du/de la stagiaire confirmant son affiliation et autorisant le déplacement pour la durée déterminée du stage

Remarques

Les demandes de stages boursiers de plus de deux mois (SEMP/Movetia/STREAM/boursier-ère-s d'excellence) doivent être adressées au service de Mobilité Académique de l'Université de Genève en suivant leurs instructions et non à la DIRH.
Les candidat-e-s titulaire d'un doctorat ne peuvent être engagé-e-s comme stagiaires académiques.

Imprimer le formulaire